

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 3 AOUT

Les élections de dimanche

« Deux sièges gagnés au Conseil général, l'un à Angers, l'autre à Saumur; deux aussi gagnés au Conseil d'arrondissement à Genes et aux Ponts-de-Cé, » telle est la manière dont les opportunistes de gouvernement vont établir le bilan de la journée de dimanche en Maine-et-Loire.

Cette manière n'est peut-être pas tout à fait exacte. A Angers, par exemple, dans le canton Nord-Ouest, le siège était vacant, par suite de la retraite volontaire d'un homme que personne n'aurait pu en déloger. C'est le conseiller d'arrondissement qui le remplace. Nous sommes heureux de constater que ce nouvel élu a toujours donné des preuves d'une modération qui nous permet d'espérer qu'il n'acceptera pas, avec la docilité opportuniste, tout le programme gouvernemental.

A Saumur, l'élection de M. Pottier a été le triomphe de la candidature officielle, préparée de longue date et chauffée au dernier moment par toute l'administration, depuis le sous-préfet jusqu'aux facteurs et aux employés des contributions, avec une véritable rage.

Pour le Conseil d'arrondissement, l'élection des Ponts-de-Cé, par exemple, bien que son résultat ne confirme pas nos prévisions, n'est pas plus concluante. M. Cordon, en effet, n'a indiqué ses opinions politiques ni sur ses affiches ni sur ses bulletins.

Les élections de dimanche sont donc le succès de quelques personnalités sur d'autres, mais ce serait les mal apprécier que d'y voir une manifestation purement politique.

Dans presque tous les cantons, les conservateurs ont gardé leur position. Il semble même qu'ils ont, presque partout, gagné des voix. Les échecs de dimanche, désagréables comme tous les échecs, n'ont donc pas une grande importance. Ils entament à peine la forte majorité que les conservateurs possèdent dans toutes les assemblées départementales de Maine-et-Loire et qu'ils garderont, tant qu'ils seront actifs et unis entre eux. H. LARROQUE.

(Journal de Maine-et-Loire.)

BRISONS LA SOCIÉTÉ

C'est la recommandation faite par le maire de Marseille aux élèves du lycée de cette ville, dans la pacifique fête de la distribution des prix.

« Brisons nous-mêmes, de nos propres mains, cette société dont nous aurions à rougir. »

Ce langage révolutionnaire, assez étrange dans la bouche du premier magistrat d'une grande cité, plus odieux encore dans les circonstances où il a été tenu, obtient de chaleureuses approbations des républicains radicaux.

« Paroles de sagesse! » écrivent-ils, « conseils de prudence! » que nous ne saurions trop recommander aux méditations du gouvernement et de tous ceux que préoccupe « la solution pacifique des problèmes présents, l'é-

volution normale sans heurts et sans violence, vers un avenir de plus complète justice, d'égalité et de solidarité. »

Elles sont, en effet, singulièrement pacifiques les exhortations du magistrat municipal à la jeunesse marseillaise à briser la société actuelle « mal faite », de même que ses théories sur la propriété sont au lacieusement subversives du droit.

Les possédants sont représentés comme blâmables, d'une ignorance sans excuses pour considérer comme « leur appartenant légitimement les choses qui sont le fruit du labeur des autres. »

Nous ignorons si le préfet des Bouches-du-Rhône et les autres représentants du gouvernement présents à cette cérémonie, magistrats et professeurs, de droit ou de philosophie notamment, ont applaudi le langage du maire de Marseille. Au reste, pouvaient-ils protester, sans scandale, contre l'orateur désigné par le ministre de l'instruction publique, pour donner solennellement des conseils aux jeunes élèves du lycée?

Le ministre de l'intérieur acceptera-t-il le conseil de méditer les « sages paroles » prononcées par son subordonné ou rappellera-t-il ce magistrat municipal au sentiment de ses devoirs, au respect de la loi et des égards dus à la jeunesse dont l'intelligence et le cœur ont besoin d'enseignements autres que le socialisme révolutionnaire? E. R.

INFORMATIONS

LES ÉLECTIONS DE DIMANCHE

Le gouvernement communique aux agences le relevé des élections aux Conseils généraux, établi par ses soins :

1,406 résultats définitifs sont connus :

Dans 1,289 cantons, le résultat est définitif;

Dans 117 cantons, il y a ballottage.

Les républicains conservent 895 sièges et en gagnent 167. Dans ce nombre total, il y a lieu de comprendre 25 constitutionnels. Les monarchistes conservent 193 sièges et en gagnent 9.

LES ANXIÉTÉS DE M. CARNOT

On écrit de Fontainebleau :

« Les vacances que prennent ici M. et M^{me} Carnot sont quelque peu troublées par certaines préoccupations que le Président, malgré son impassibilité ordinaire, n'a pu cacher aux personnes de son intimité.

» Il s'agit de cette campagne commencée pour sa non réélection.

» Quoique les seuls noms mis en avant pour sa succession soient ceux de MM. Casimir Périer, Brisson et Floquet, M. Carnot paraît avoir la preuve que l'instigateur véritable de cette campagne n'est autre qu'un très habile politicien qui, étant donnée sa situation de ministre, prépare ses batteries pour ne se démasquer qu'à la dernière heure. »

L'EXPOSITION DE BERLIN

Il est à peu près certain que le projet d'exposition universelle à Berlin est définitivement abandonné. Cette décision a été motivée par

les importantes dépenses qu'aurait occasionnées l'organisation de l'exposition.

Or, en ce moment le gouvernement va faire appel au patriotisme et à la libéralité des membres du Reichstag pour voter les importants crédits destinés à la réorganisation complète de l'armée.

Le gouvernement a pensé que ces deux demandes de crédit ne pouvaient être exigées simultanément. C'est pourquoi on a décidé de sacrifier l'exposition pour perfectionner l'armée.

DISPOSITIONS DU GOUVERNEMENT PORTUGAIS

Le gouvernement portugais vient de fournir une preuve de son intention bien arrêtée de donner satisfaction à ses créanciers.

On se rappelle que les travaux du port de Lisbonne furent adjugés, il y a quelques années, pour 60 millions, à MM. Hersent et Couvreur, les entrepreneurs français bien connus, qui se mirent à l'œuvre et poussèrent activement les travaux avec un personnel et un matériel hors ligne.

Mais, la crise financière étant survenue, MM. Hersent et Couvreur commencèrent à éprouver des retards pour les paiements, puis on ne les régla plus qu'en papier sur lequel ils perdaient une moyenne de 33 à 45 0/0.

Les entrepreneurs négocièrent pendant quelque temps avec le gouvernement portugais, offraient même de suspendre les travaux et d'attendre des temps meilleurs, car il était désastreux de continuer dans les conditions actuelles.

Non seulement le gouvernement portugais exigea la continuation des travaux, mais il prétendit avoir le droit de payer avec son papier déprécié.

A la suite de plusieurs sommations restées vaines, MM. Hersent et Couvreur rappelaient leur personnel et suspendaient les travaux.

Or, vendredi dernier, le gouvernement portugais faisait forcer les portes des ateliers et s'emparait de tout le matériel.

De là une dépêche de protestation envoyée au quai d'Orsay par notre chargé d'affaires M. Bihourd.

Et, samedi matin, M. Loubet, président du conseil, a décidé que le gouvernement français prendrait en main cette affaire.

VOL DE DYNAMITE

Trois caisses de dynamite avaient été expédiées, dans des wagons plombés, de Certe à la Chapelle-sur-Dun. Le destinataire était M. Badiou, entrepreneur, et la dynamite devait être employée au forage d'un puits de mine.

L'une de ces caisses seulement est parvenue au destinataire.

Les deux autres, pesant ensemble 38 kil. 300, ont été volées sur le parcours.

On suppose que le vol a été commis entre Certe et Saint-Etienne.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 2 août 1892.

Après la fixation des cours de compensation, le marché a pris une allure plus ferme en hausse. Pour quelques valeurs, même pour les

rentes françaises, la clôture se fait au-dessus des cours de la veille. Le 3 0/0 monte à 98.75 et le 4 1/2 regagne à 105.25 une partie de son coupon de 4.25 détaché hier.

La Rente Italienne reste en avance marquée sur la veille à 90.85. L'Extérieure s'inscrit à 63 3/16. Le Russe nouveau cote 78.30 et l'Orient 67.25.

L'action de la Banque de France est en hausse de 20 francs sur son prix de la veille. Le Crédit Foncier regagne, après la fixation du cours de compensation, le prix de 1,065. La Banque de Paris reste ferme à 633. La Société Générale oscille entre 468 et 470. Le choix du 4 1/2 pour le placement de ses disponibilités est considéré comme une opération très avantageuse et très sûre.

Le Crédit Lyonnais est à la veille de franchir le cours de 800 qui semble plus en rapport avec la certitude d'un revenu de 30 fr. pour un débours de 550 fr., prix auquel ressort ce titre.

La conversion des obligations de la Compagnie Gaz et Eaux, entreprise par le Crédit Industriel et Commercial, ne paraît pas devoir être une brillante opération. Le revenu de 20 fr. de ce titre, déduction faite de l'impôt, représente un intérêt moindre que celui que l'on obtient en achetant de la rente 4 1/2 0/0.

Les Chemins Economiques valent 415.

Informations financières. — En attendant que la chambre syndicale des agents de change admette à la cote officielle la Part Fulminite, ce titre est très recherché en Banque au prix de 51 fr.

Hippodrome de Varrains-Chacé

COURSES DE SAUMUR

7 et 9 août 1892

Premier jour de Courses, Dimanche 7 Août

A 2 heures (et non à 1 heure comme l'annonce la grande affiche des fêtes)

1° Prix du Gouvernement de la République: 1,000 fr. donnés par le gouvernement, pour chevaux de trois ans et au-dessus, n'ayant pas gagné un prix de 4,000 fr. Entrée, 50 fr.; moitié des entrées au second.

2° Prix de Nantilly (steeple-chase militaire 3^e série): Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 450 fr. au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au second, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, offerts par la Société des Courses de Saumur, pour sous-officiers de l'armée active montant des chevaux de troupe.

3° Prix de Varrains-Chacé (à réclamer): 1,000 francs offerts par la Société des Courses de Saumur, pour chevaux entiers, hongres et juments de trois ans et au-dessus. Le gagnant à réclamer pour 6,000 fr. Entrées, 100 fr., forfait 25 fr. Les entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne.

4° Prix des Chemins de fer (course de haies, hacks et hunters, handicap, gentlemen riders): 1,000 fr. dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, et 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de l'Etat, pour hacks et hunters de 4 ans et au-dessus. Entrée, 100 fr.; forfait 25 fr. La moitié des entrées au second. Seront encore admis les chevaux de 4 ans et au-dessus non qualifiés hacks et hunters, mais ils seront à vendre pour 3,000 fr.

5° Prix de Bournan (steeple-chase militaire 2^e série): Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 500 fr. offert par la Société des

Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe) inscrits sur les contrôles, provenant des remontes de l'Etat ou achetés par la commission de remonte des corps, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles et n'ayant pas été chez un entraîneur public depuis six mois au moins avant le jour de la course.

6° *Prix de Saumoussay* (steeple-chase militaire 1^{re} série): Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 4,000 fr., offert par la Société des Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service, montant tous chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe), inscrits sur les contrôles, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles et n'ayant pas été chez un entraîneur public depuis six mois au moins avant le jour de la course.

7° *Prix de la Société des Steeple-Chases de France* (steeple-chase 5^e série): 2,600 fr. offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné 15,000 fr. en un ou plusieurs steeple-chases, ni deux prix de 5^e série, ni un prix d'une série supérieure. Entrée, 100 fr.; forfait 25 fr. Au second 600 fr. sur le prix, le troisième doublera son entrée.

Lundi 8 Août

Grand Carrousel

DONNÉ PAR L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Deuxième jour de Courses, Mardi 9 Août
A 2 heures

1° *Prix de la Société d'Encouragement* (3^e série): 3,000 fr. offerts par la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris, ni à Chantilly. Entrée, 50 fr.; la moitié des entrées au second.

2° *Prix de Saumur* (handicap): 2,000 fr. offerts par la ville de Saumur, pour chevaux de 3 ans et au-dessus. Entrée, 150 fr., moitié forfait s'il est déclaré. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne.

3° *Prix du Thouet* (steeple-chase militaire 3^e série): Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au second, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, offerts par la Société des Courses de Saumur, pour sous-officiers de l'armée active, montant des chevaux de troupe.

4° *Prix de Baigneux* (steeple-chase militaire 2^e série): Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 500 fr., offert par la Société des Steeple-chases de France, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe) inscrits sur les contrôles, provenant des remontes de l'Etat ou achetés par la Commission de remontes des corps, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles et n'ayant pas été chez un entraîneur public depuis six mois au moins avant le jour de la course.

5° *Prix du Conseil Général* (steeple-chase handicap): 2,000 fr. dont 1,200 fr. offerts par le Conseil Général de Maine-et-Loire et 800 fr. par la Société des Courses de Saumur, pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus nés et élevés en France. Entrée, 150 fr.; forfait 25 fr. la moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne.

6° *Prix du Chemin-Vert* (steeple-chase militaire 3^e série): Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 450 fr. au premier, un autre de la valeur de 400 fr. au second, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, offerts par la Société des Courses de Saumur, pour les sous-officiers de l'Ecole d'application de cavalerie, montant des chevaux de cette Ecole.

7° *Prix de Munet* (steeple-chase militaire 4^e série): Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 4,000 fr., offerts par la Société

des Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service, montant tous chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe) inscrits sur les contrôles, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles et n'ayant pas été chez un entraîneur public depuis six mois au moins avant le jour de la course.

8° *Prix de Consolation* (steeple-chase hacks et hunters, gentlemen riders): 4,000 fr., offerts par la Société des Courses de Saumur pour hacks et hunters de quatre ans et au-dessus, et pour chevaux de 4 ans et au-dessus non qualifiés hacks et hunters à réclamer pour 4,000 fr.; ceux à réclamer pour 2,000 fr. recevront 2 kil. de décharge. Tout gagnant d'un prix pendant la réunion sera exclu. Entrée, 50 fr. au second.

Chronique Locale ET DE L'OUEST

Fêtes à Saumur

Comme d'habitude, des fêtes auront lieu cette année à l'occasion des courses et du carrousel de l'Ecole de cavalerie.

Samedi 6 août, à 9 heures, grande retraite aux flambeaux.

Dimanche 7 août (premier jour des courses), à 8 heures 1/2 du soir, concert dans le Square du théâtre.

Lundi 8 août (jour du carrousel), à 8 heures 1/2, illuminations du Square et concert.

Mardi 9 août (deuxième jour de courses): à 8 heures du soir, concert par la Musique municipale; à 9 heures, feu d'artifice.

Mercredi 10 août, tir aux pigeons dans le Stand des Huraudières: de 2 à 5 heures, poules diverses; à 5 heures, prix de Saumur.

M. Mathélie, secrétaire, au Grand-Cercle; M. Bouchereau, armurier.

LA MUSIQUE DU 135^e

C'est la musique du 135^e qui vient, comme les années précédentes, jouer au carrousel de l'Ecole de cavalerie.

M. Rouveirois sera à Saumur samedi avec tous ses musiciens. Il devait donner un concert le soir même de son arrivée, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2; mais la retraite aux flambeaux empêche cette partie du programme des fêtes.

Une répétition du carrousel aura lieu dimanche matin, avec la musique de l'infanterie.

Nous ne pouvons pas encore annoncer d'une façon définitive un concert pour dimanche soir; mais il est possible que ce concert ait lieu et soit donné dans le Square du théâtre, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Du reste, nous possédons le programme et le publions en tout état de cause:

1. Marche des *Moujicks* REUELLE.
2. *Mireille*, ouverture GOUNOD.
3. *Les Pêcheurs de Perles*, fantaisie BIZET.
4. *Le Roi Dagobert*, pantomime... L. GRELLET.
A Valse de Genta Isabeau.
B Polka des Electeurs.
C Pas des Fiançailles.
D Marche cortège.

SQUARE DU THÉÂTRE

MUSIQUE MUNICIPALE

Concert du LUNDI 8 août, à 8 heures 1/2 du soir.

Programme

1. *Le Lillois*, allegro LEROUX.
2. Ouverture de *Nabuchodonosor* VERDI.
3. *Theresen*, grande valse KARL FAUST.
4. Premier acte de la *Traviata* VERDI.
5. Duo du *Chalet*, basse et alto... ADAM.
6. *Le Bon Bourgeois*, polka SELLENICK.

Concert du MARDI 9 août, à 8 heures 1/2 du soir.

Programme

1. *Salut à la France*, allegro... SELLENICK.
2. Ouverture de *Calife de Bagdad* BOIELDIEU.
3. *Nuage de dentelles*, valse J. KLEIN.
4. *Ario*, air varié pour alto ADRIET.
5. *Verre en main*, polka FARBACH.

Le Chef de musique,
V. MEYER.

AVIS ADMINISTRATIF

Le Maire de la ville de Saumur a l'honneur d'informer les contribuables que le contrôleur des Contributions directes recevra les déclarations de mutations foncières à la Mairie — salle des adjudications — du 6 au 18 août inclusivement, les lundi, jeudi et samedi de chaque semaine, de 8 heures du matin à midi, et de 2 à 5 heures du soir.

Mairie de Saumur, le 3 août 1902.

Le Maire, L. VINSONNEAU.

Etat civil de la ville de Saumur

MARIAGE

Le 2 août. — Paul Matussière, maréchal-des-logis, instructeur de télégraphie à l'Ecole de cavalerie, a épousé Mathilde-Claire Rabilbac, sans profession, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 2 août. — Madeleine-Léontine Pa'enotte, 2 mois, rue Courcouronne.

LES OFFICIERS ÉTRANGERS AUX GRANDES MANŒUVRES

Les missions militaires étrangères dont la composition vient d'être signalée et les attachés militaires des ambassades régulièrement accrédités à Paris, sont autorisés à suivre les grandes manœuvres des 9^e et 12^e corps d'armée dans la Vienne.

Le départ aura lieu de Paris le 5 septembre et la ville de Montmorillon est définitivement désignée comme lieu de concentration et de résidence habituelle.

VITRES CASSÉES PAR LA GRÊLE

A la suite de l'orage de jeudi dernier, un nombre considérable de carreaux ont été cassés par la grêle. Beaucoup de personnes désiraient savoir qui, du propriétaire ou du locataire, devrait, dans la circonstance, supporter le remplacement des verres cassés aux fenêtres et devantures de magasins.

La réponse à la question se trouve dans l'article 1734 du Code civil ainsi conçu:

« Les réparations locatives ou de menu entretien dont le locataire est tenu, s'il n'y a clause contraire, sont celles désignées comme telles par l'usage des lieux, et, entre autres, les réparations à faire... »

« ... Aux vitres, à moins qu'elles ne soient cassées par la grêle, ou autres accidents extraordinaires et de force majeure, dont le locataire ne peut être tenu... »

Il résulte de cette disposition que le remplacement des vitres cassées par la grêle est, en principe, à la charge du propriétaire.

Il n'en serait autrement qu'en cas de stipulation contraire dans le bail, ou encore au cas où le locataire, ayant des contre-vents ou des persiennes, aurait négligé de les fermer, s'il avait, d'ailleurs, le temps et la possibilité de le faire.

Si le locataire avait substitué des glaces au verre, le propriétaire ne serait tenu qu'à faire remettre du verre.

Cour d'assises de Maine-et-Loire

Audience du 1^{er} août

AFFAIRE X... — FAUX ET USAGE DE FAUX

L'accusé, dont on nous a prié de taire le nom, est né en Indre-et-Loire.

Le 24 décembre 1891, il se présenta chez MM. Fortin et Avrilleau, banquiers à Angers, pour escompter un effet de 77 fr. 50, paraissant souscrit par M. Aubé, quincaillier à Beaufort, au profit de M. Vallet, voiturier à Saint-Mathurin, et passé par ce dernier, à l'ordre de M. Moreau, peintre à Saint-Mathurin.

MM. Fortin et Avrilleau, qui étaient en rapport avec M. Vallet, n'hésitèrent pas à escompter le billet. Quelques jours après, l'inculpé revint avec une nouvelle valeur fautive, mais on refusa de l'escompter immédiatement et on l'invita à passer une autre fois au guichet.

Le 19 janvier, X... s'y présenta, en effet,

mais le banquier, qui avait pris des renseignements, l'apostropha en l'appelant par son nom et l'inculpé avoua le faux.

L'instruction a révélé à la charge de l'accusé trois autres faux au préjudice de la Société Générale d'Angers. Le 17 décembre, X... présenta à l'escompte un effet de 75 fr.; le 31 décembre, un effet de 82 fr. 50, et le 9 janvier, un effet de 97 fr. 50, tous portant de fausses signatures.

Depuis le 9 décembre 1891, X... fit escompter par M. Reullier, banquier à Quincé-Brisac, un effet de 92 fr., paraissant souscrit par M. Mabru à l'ordre de Vallet, et passé par ce dernier à l'ordre de X...

Enfin le 9 avril dernier, il se présenta à la banque Lambert, de Saumur, en prenant le nom de Béranger, rentier à Montsoreau; il était porteur d'un billet de 77 fr., signé par un commerçant solvable et endossé par d'autres commerçants dont la solvabilité était connue du banquier. Celui-ci escompta la valeur qui lui était présentée, le porteur l'acquitta au nom de Béranger. Il revint à la même banque le 15 avril et négocia un billet à ordre de 91 fr.; il en négocia un troisième de 96 fr. le 29 avril.

La première valeur fut protestée à l'échéance et M. Béranger déclara que sa signature était fautive. M. Lambert porta plainte et X... fut arrêté. Il reconnut sa culpabilité et déclara s'appeler Richard; il prenait un faux nom, car il fut plus tard reconnu sous son nom véritable. X... est un agent-voyer cantonal, révoqué le 28 décembre 1870.

Cet individu a déjà été condamné à un mois de prison pour abus de confiance par le tribunal de Baugé. Les plus mauvais renseignements sont fournis sur son compte. Il prenait à Saumur la fautive qualité d'agent de la Compagnie des chemins de fer de l'Anjou; il a passé, au nom de M. Richard, agent de cette compagnie, divers traités ou marchés, mais n'a pas demandé d'argent.

X... a été condamné à deux ans de prison et 400 fr. d'amende. (Patriote.)

ANGERS. — *Tentative de suicide*. — Lundi, un peu avant 2 heures, au moment où le train de Tours arrivait en gare d'Angers, un individu, qui se promenait sur le quai, se précipita devant la locomotive, en face du Buffet. Le malheureux fut violemment heurté par le chasse-pierres et rejeté dans l'entre-rails.

Aux cris poussés par les nombreux témoins de cette scène tragique, le mécanicien arrêta le train; mais déjà une dizaine de voitures avaient passé au-dessus du désespéré.

Quand on le retira, il avait une grave blessure à la tête, des contusions sur diverses parties du corps et particulièrement au côté gauche.

Transporté dans une salle de la gare, il a reçu les soins d'un docteur, qui trouva son état alarmant et ordonna son transport immédiat à l'hôpital. Quant on voulut mettre le blessé sur le brancard, il se mit à pousser des cris lamentables tant ses souffrances étaient vives.

Cet homme est un nommé Magne, Jules, cordier, demeurant boulevard Guicheteau, à Cholet; il est âgé de 28 ans.

TOURS. — Un accident horrible est arrivé sur le quai de la Loire, à Tours.

L'employé préposé à la tuerie des porcs, à l'abattoir, était allé faire baigner son cheval dans le fleuve.

Au retour, il avait eu la maladresse d'enrouler le licol autour de son poignet.

L'animal, on ne sait pourquoi, prit peur et partit à fond de train, entraînant son conducteur, qui laboura la terre et eut la tête fracassée. La cervelle de l'infortuné jaillissait sur le sol.

Lorsqu'on put arrêter le cheval, la victime de l'épouvantable accident était dans un état pitoyable, ne donnant plus signe de vie. Le corps a été transporté à l'Hospice général.

Empoisonnement de cinq personnes à Tours. — Cette affaire, que nous avons racontée hier, est décidément bien mystérieuse. On

avait cru tout d'abord qu'il s'agissait d'un empoisonnement accidentel.

Mais les phases nouvelles dans lesquelles est entré l'enquête semblent établir que ledit empoisonnement ne serait rien moins qu'un suicide doublé de quatre tentatives d'homicide.

Le père Esiau est mort lundi soir, à sept heures. Nul doute ne subsiste dans l'esprit des médecins : l'empoisonnement a été causé soit par le phosphore, soit par l'arsenic.

L'autopsie des cadavres du père et du plus jeune enfant avait été ordonnée par l'autorité judiciaire. Elle a été faite hier matin par M. Barnsby, qui garde le plus profond silence et ne laisse rien prévoir sur le résultat de ses recherches.

M. DE TOUCHIMBERT

Nous avons annoncé il y a quelques jours la mort de M. de Touchimbert, député de Poitiers, décédé dans son domicile, rue des Hautes-Treilles.

C'est un deuil qui frappe non seulement le parti conservateur que M. de Touchimbert honorait à bien des titres, mais encore la ville de Poitiers tout entière, à laquelle il a consacré une bonne part de son existence et le meilleur de son dévouement.

Il aimait sa ville de Poitiers d'une affection grande qui se manifestait dans tous ses actes et dans toutes ses paroles. Quand il dut la quitter pour aller occuper à la Chambre le siège que ses concitoyens venaient de lui confier, il éprouva un véritable serrement de cœur, tel qu'on en ressent à l'heure d'une douloureuse séparation.

S'il aimait Poitiers, les habitants, de leur côté, avaient pour l'excellent vieillard qui les représentait depuis si longtemps, le plus profond respect et la plus vive sympathie.

M. de Touchimbert considérait tous les témoignages d'estime qu'il recevait comme la plus belle récompense des services qu'il avait rendus, et toute son ambition était de conserver jusqu'à son dernier jour l'amitié de ses concitoyens.

Cette noble ambition a été remplie. Poitiers l'a prouvé aux funérailles.

Des personnes autorisées ont retracé la carrière si bien remplie de cet honnête homme.

Elles ont dit les belles qualités de son cœur, la souplesse et l'activité de son intelligence, toujours avide d'études; elles ont rendu hommage à l'ancien administrateur de la ville de Poitiers, à l'ancien conseiller général, au membre autorisé du conseil d'hygiène, à l'ancien Président de la société d'agriculture, au Président de la société de la Croix-Rouge.

Il n'est pas une œuvre utile ou patriotique à laquelle M. de Touchimbert n'ait apporté le concours de son savoir, de son expérience et de son dévouement.

Les obsèques ont eu lieu lundi. Le char était orné de drapeaux tricolores et du drapeau de la Croix-Rouge. Parmi les nombreuses couronnes, on remarquait celle offerte par le comité de la Croix-Rouge, et qui était splendide, celles envoyées par les anciens conseillers municipaux, par les conseillers généraux amis du défunt, par la Société des anciens militaires, par les vieux serviteurs de la maison, etc.

Les cordons étaient teints par MM. Dupuytren, député de la Vienne; Mastier, préfet; le général de Pousargues; marquis Aymer de la Chevalerie; l'abbé Bernaud, curé de Notre-Dame de Saint-Vis, vice-président de la Société de secours aux blessés.

Après le service religieux qui a été célébré par M. le curé de Montbron en l'église de Saint-Porchaire, où toute l'assistance n'avait pu trouver place, le corps a été conduit à la gare pour être transporté à Mondion.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS Fête de l'Assomption 15 août 1892

A l'occasion de la Fête de l'Assomption (15 août 1892), la Compagnie d'Orléans a décidé que les billets dits de *Bains de mer* qui, aux ter-

mes du § 1^{er} du tarif spécial G. V., n° 6, ne sont délivrés que les vendredis, samedis et dimanches de chaque semaine, seront délivrés du vendredi 12 août inclus au dimanche 21 août inclus, pour les stations balnéaires de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic et Guérande, aux gares et stations :

1^o De la ligne de Saint-Nazaire (inclus) à Tours;

2^o Des sections : d'Angers à La Flèche, de Sablé (exclu) à La Flèche, de La Suze (exclu) à La Flèche, de Baugé (inclus) à La Flèche, du Mans (exclu) à Neuillé-Pont-Pierre, *via* La Flèche et Angers; de Jumelle-Brion à Saumur, *via* Saumur;

3^o De la section de Saint-Antoine-du-Rocher (inclus) à Tours, *via* Tours;

4^o De la ligne de Nantes à Châteaubriant.

Ces billets seront indistinctement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mardi 23 août.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Un Dimanche à Paris. — Train de plaisir à prix très réduits

La Compagnie d'Orléans organisera un train de plaisir à prix *exceptionnellement réduits*, permettant de passer à Paris la journée du dimanche 7 août.

Ce train partira dans la soirée du 6 août. Le retour de Paris aura lieu dans la nuit du 7 au 8 août.

Il prendra les voyageurs en provenance des lignes de: Montmorillon à Poitiers, Yzeures à Châtelleraut, Le Blanc exclu à Port-de-Piles, Poitiers à Tours exclu, Clefs à Longué, La Bohalle à Savonnières, Dissay-s.-Courcillon à Mettray.

Des affiches spéciales placardées dans les localités et les gares indiquent les prix et les heures de passage de ce train.

L'émission des billets cessera le 6 août.

Théâtre de Saumur

Direction: H. DAVID.

A l'occasion des Courses et du Carrousel

LE VOYAGE EN SUISSE

Pièce à grand spectacle en 3 actes et 4 tableaux

Avec le concours

DES OMER'S

CÉLÈBRES CLOWNS

Et d'Artistes des principaux Théâtres de Paris

BOURSE DE PARIS

Du 2 Août 1892

3 0/0	98 50
3 0/0 amortissable	98 95
4 1/2	105 05

FAITS DIVERS

LES ORAGES

Les orages qui nous ont frappé la semaine dernière et ont causé dans l'Ouest et dans notre région en particulier des dommages considérables anéantissant tout espoir des cultivateurs, se sont étendus sur toute la France et partout ont été terribles.

Besançon, 31 juillet.

Un orage de grêle épouvantable a éclaté sur la contrée de Belleherbe. Un nommé Girardot, d'Ebey, a été foudroyé.

Nantua, 31 juillet.

Hier, à cinq heures du soir, un orage d'une violence extraordinaire a éclaté dans la vallée de l'Ain et est allé finir sur la frontière suisse, en causant sur tout son passage des dommages considérables. Pendant près d'une demi-heure, l'obscurité a été complète. D'énormes grêlons ont ravagé les vergers et les champs de blé et d'avoine, pendant que la foudre et le vent renversaient des arbres.

Grenoble, 31 juillet.

Ce matin à quatre heures et demie, un véritable cyclone s'est abattu sur Grenoble et la région. Pendant dix minutes l'ouragan a fait rage, la grêle est tombée abondamment; plus de 150 peupliers et platanes séculaires ont été déracinés ou brisés.

A Langey, le train de Chambéry a dû stationner, l'orage brisant toutes les glaces.

Valence, 31 juillet.

Cette nuit, deux orages se sont abattus sur notre ville, vers quatre heures du matin. La grêle était mêlée à la pluie; les jardins du quartier Châteaunvert sont littéralement hachés.

Roanne, 31 juillet.

Les renseignements que nous recevons ce matin sur l'orage d'hier sont absolument terrifiants.

Aurillac, 31 juillet.

Après plusieurs jours de chaleur anormale, un épouvantable ouragan a parcouru hier matin toute notre région, y causant de très graves dégâts.

Evreux, 2 août.

Pendant le dernier orage, la foudre est tombée en plus de vingt endroits dans le département de l'Eure et a occasionné des incendies assez importants à Vraiville, à Amfreville-la-Campagne, à Crestot, à Chauvincourt et à Fontaine-l'Abbé.

Belfort, 2 août.

Dimanche, au milieu d'un bal organisé sur une place publique par la municipalité de Labaroche (Alsace), la foudre est tombée et a atteint plusieurs danseurs dont deux ont été tués.

Grenoble, 2 août.

Voici de nouveaux détails sur les orages qui ont dévasté le département de l'Isère.

Les dégâts s'élèvent à plus de trois millions. Pour l'arrondissement de Grenoble seulement, ils sont évalués à un million et pour l'arrondissement de Beauvoisin à 700,000 francs.

Les communes de Saint-Ismir, la Tranche, Saint-Egrève, Allières, Chapareillan ont été particulièrement éprouvées. Les tabacs et les vignes ont été hachés.

Un grand nombre de petits propriétaires sont ruinés.

Perpignan, 2 août.

Des trombes de grêle ont haché les vignes et les récoltes, qui se présentaient sous un aspect très favorable. L'orage n'a cependant duré que quelques minutes, le vent du nord ayant bientôt balayé les nuages.

Cahors, 2 août.

Les récoltes sont entièrement détruites; et dans plusieurs métairies, des poules et autres volatiles ont été tués par des grêlons de la grosseur d'un œuf.

La grêle est tombée en telle abondance qu'en certains endroits la circulation des voitures a été rendue impossible.

Quelques personnes ont été blessées.

LE SIROCO

Alger, 2 août. — Voici le texte d'un télégramme que M. Cambon, gouverneur général de l'Algérie, a envoyé au ministre de l'intérieur :

« Le siroco souffle sur toute la région d'Oran, de Constantine et d'Alger; la situation est difficile; des incendies nombreux et considérables ont éclaté et j'ai dû prier le général en chef d'assurer les secours. La sécheresse est extrême, le vent est violent et le concours des troupes est indispensable pour se rendre maître du feu. Des incendies de forêts sont, en outre, signalés aux environs de Trelag.

» Dans le département de Constantine le thermomètre marquait hier 46 degrés; trois cas d'insolation se sont produits à Alkœur. »

LA CHALEUR AUX ETATS-UNIS

On écrit de New-York, 30 juillet :

« La chaleur intense qui a été éprouvée toute la semaine ne décroît pas. Elle a été excessive hier.

» Le thermomètre marquait, à la 5^e avenue, au Reform-Club, 42 degrés centigrades à l'ombre.

» Il y a eu 98 morts subites uniquement dues à la chaleur. On n'avait jamais vu tant de morts, même pendant les épidémies de 1847 et de 1867. Les décès se sont élevés hier à New-York à 223, dont 111 enfants en bas âge.

» C'est surtout dans les quartiers pauvres, qui sont les plus peuplés, que la mortalité est élevée chez les enfants.

» Il est presque impossible de dormir; il en résulte que de nombreuses personnes sont malades. Des cas d'insolation et de prostration ont été très nombreux hier et ont encore augmenté ce matin.

» Beaucoup de chevaux tombent morts dans les rues, et la voirie ne pouvant suffire à les enlever, les compagnies de tramway sont forcées de procéder à cette besogne. Les hôpitaux et les ambulances sont débordés.

» A Chicago, la Morgue regorge de cadavres. On a tellement usé d'eau que les réservoirs sont à sec.

» Cette chaleur terrible règne depuis sept jours dans tout le pays situé à l'est de Mississipi. »

UN TIMBRE-POSTE « DOMINICAL »

On vient de terminer, au ministère des chemins de fer de Belgique, le modèle d'un nouveau timbre-poste dit « dominical ». Ce timbre est à peu près semblable aux autres, mais porte au bas cette mention : *Ne pas livrer le dimanche*. Il sera utilisé par les gens du repos dominical qui désirent ménager les jambes des facteurs.

GALANTERIE EXCESSIVE

Le colonel du 11^e régiment d'infanterie bavaroise, en garnison à Ratisbonne, a décidé que, dorénavant, des aubades seront données, le jour de leur anniversaire, aux femmes des officiers. Le programme comportera six morceaux.

Mécontents, l'orchestre et le chef de musique veulent exiger les actes de naissance des femmes des officiers, pour pouvoir exactement dresser la liste des aubades à leur donner.

Que va faire le colonel du 11^e bavarois?

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 19.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des Ctes de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelles, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trememoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

EAU DE VIE BLANCHE
Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés... 1.50 le litre
Montpellier 43 — ... 1.75 —
Armagnac 50 — ... 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres :

Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE DE SUITE
Une Bonne Jument
 10 ANS
 Se monte et trotte bien, taille 1 m. 65, baie cerise légèrement en tête, provenant de la Gendarmerie.
 S'adresser à M. LAVALT, à Montreuil-Bellay. (000)

A VENDRE
 EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES
UN CLOS
 D'une contenance de 70 ares
 Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin,
 Situé au Pont-Fouchard.
 S'adresser à M^{me} V^e COURALEAU.

Changement de Domicile
 M. GOUBIN-CHALOT, plâtrier, autrefois rue Nationale, vient de transférer son domicile rue de l'Abattoir, 47.
 Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

VENTE
 PAR ADJUDICATION
 En l'étude de M^e BRAC, notaire,
 Le Jeudi 11 Août 1892,
 à 2 heures
D'UNE PROPRIÉTÉ
 AU BOIS-BRARD (SAINT-FLORENT),
 Comprenant : de .x maisons, entrée par un porche couvert, avec jardin bien affruié.
 Le tout contenant 8 ares et enclos de murs.
 Jouissance de suite.
 S'adresser, pour traiter et visiter, à M^e BRAC, notaire.

UN JEUNE HOMME finissant ses classes demande une place pour être groom et apprendre à être valet de chambre.
 S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
 A L'AMIABLE
Petite MAISON
 Avec JARDIN bien affruié
 Contenant 500 mètres carrés environ.
 S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
 Présentement
 Ou pour la Saint-Jean prochaine
 Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.
 S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

BAINS DE MER
Plage de St-Gilles-sur-Vie
 (Vendée)
 PLUSIEURS CHALETES MEUBLÉS
 A Louer de 100 à 500 fr. par mois.
 S'adresser au bureau du journal, ou à M. BODIN, propriétaire à Thouars (Deux-Sèvres).

MAISON
 Rue du Portail-Louis, n° 4,
A LOUER
 POUR LA SAINT-JEAN 1893.
 S'adresser à M. RETIVEAU, rue de Poitiers, 54. (542)

MAISON & MAGASIN
 A LOUER
 POUR LA SAINT-JEAN 1893
 Rue du Puits-Neuf, n° 12.
 S'adresser à M^{me} TURMEAU-BOUET, qui l'habite.

Changement de Domicile
 M. REVÈCHE, matelassier, autrefois rue Saint-Nicolas, est maintenant domicilié, 10, rue du Temple.

A CEDER
 Imprimerie typographique, située dans un chef-lieu de département du centre.
 Très bonne maison. Matériel important.
 Propriété de plusieurs journaux.
 Ecrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, sous les initiales C. T. R.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE
 Saumur, 33, rue S'-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon
HENRI EICHE
 Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris
 FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE
 Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos
 Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,
 A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX
 LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE
 La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

VASTE SALLE
 POUR FÊTES ET RÉUNIONS
MM. MAGÉ et CIVRAY, traiteurs
 Rues des Boires, n° 6, et de la Chouetterie, n° 5.
 Ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent d'installer une **VASTE SALLE** à l'abri de tout voisinage gênant, entourée d'un **JARDIN** et entièrement disposée pour **NOCES, FESTINS, RÉUNIONS** de famille, etc.
 Ils loueront séparément la Salle. Le matériel pourra être loué aussi séparément, et traiteront à forfait, si on le désire, dans l'une ou l'autre condition.

A SAINTE-GENEVIÈVE
Tapisseries Artistiques
 BRODERIES
 M^{mes} NOEL & BOUIN
 SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR
 Très beau choix de Travaux fantaisie
 LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

ÉPICERIE PARISIENNE
 33, Rue d'Orléans, et rue Ducier, 38.
IMBERT FILS
 Eaux-de-vie blanches pour fruits
 Le litre : 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.
 Pour chaque litre on donne gratis un Nouet
 Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50.
 Citronnade rafraîchissante et très hygiénique : le litre 3 fr. 50; le 1/2 litre 2 fr.
 Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 fr. 75.
 Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.
 Tous les jours, arrivages de Primeurs de choix : Amandes vertes, Abricots, Pêches, Tomates, etc.
 Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- 1^{er} Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir	
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25		
Chartres	6	9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	1 23		
Château-du-Loir	10 13	12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53		
Noyant-Méon	11 20	1 3	3 8	7 40	1 15		5 56		
Limiers-Bouton	11 29		3 17	7 49			6 6		
Vernantes	11 43		3 30	8			6 16		
Blou	11 54		3 41	8 10			6 26		
Vivv	12 2	1 28	3 49	8 17			6 33		
SAUMUR (Orl.) (arrivée)	12 15	1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44		
(départ)	12 20	1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53		
Nantilly (arrivée)	12 28		4 22	8 41			7		
SAUMUR (Etat) (arrivée)	12 39		4 35	8 52			7 12		
(départ)	12 25	8 31	4 11	8 32			6 50		
Nantilly (départ)	12 32	8 37	4 23	8 43			7 2		
Chacé-Varrains	12 38	8 47	4 29	8 49			7 8		
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1	4 37	8 56			7 16		
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3	7 40	
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 10	10 10	2 52	3 19	8 24	
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39		11 40	
Saintes			6 24	11 59		6 22		2 21	
Bordeaux			9 56	4 22		9 3		4 56	

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Semi dir's	Mixte soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 25		12 30	3 40
Saintes				7 12	9 9	11 40		4 55	7 14
Niort	5 25		9 42	10 51		2 7	2 36	8 23	
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	4 35	4 28	5 6	9 13	10 12 11 18
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34 11 40
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 36	
Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25		9 41	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31	Mixte matin			6 14			
SAUMUR (Etat) (arrivée)	10 23	7 46			3 16	6 26	9 55		
(départ)	7 25	11 5			2 54	6 5			
Nantilly (départ)	7 36	11 15			3 6	6 16			
SAUMUR (Orl.) (arrivée)	7 47	11 23	4 34	3 14	5 39	6 24		11 1 12 7	
(départ)	7 57	11 35	1 39	3 18	6 29			11 7 12 16	
Vivv	8 11	11 49		3 30	5 57	6 43			
Blou	8 20	11 58		3 36	6 6	6 52			
Vernantes	8 33	12 11		3 49	6 19	7 6			
Limiers-Bouton	8 46	12 23		4	6 31	7 18			
Noyant-Méon	9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31		11 44	
Château-du-Loir	10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48		12 33 1 39	
Chartres	2 47		5 56	9 46	12 4	12 45		3 33 4 44	
Paris	5 55		7 30	11 20	2 27	3 5		5 10 6 15	

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES									
STATIONS	Omn. matin	Direct	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Direct	Mixte	Expr.
Paris (départ)	11 20	12 20	9 25	11 45	11 5	8 25	12 45	11 20	
Tours (départ)	5 43	8 45	1 20	4 51	7 15	11 57	10 40	2 53	
Langeais	6 21	9 30	2 10	5 46	8	12 40	11 25	3 30	
Port-Boulet	6 52	10 7	2 35	6 18	8 37	12 17	11 5	4 5	
Varennes	7 3	10 19		6 29	8 49	1 12	12 57	5 5	
Saumur (arrivée)	7 14	10 32	2 54	6 40	9 2	1 16	1 30	4 9	
(départ)	7 22	10 42	3	6 49	9 8	1 16	1 47		
Saint-Martin	7 34			7 1	9 22		1 56		
Saint-Clément	7 40			7 7	9 29		1 57		
Les Rosiers	7 48			7 14	9 37		2 5	4 25	
La Ménitrie	7 59	11 13	3 25	7 24	9 47	1 36	2 20	4 32	
Angers (arrivée)	8 41	11 53	3 54	8 6	10 36	1 58	3 21	4 57	
Nantes (arrivée)	11 14		5 52	1 19	3 50	6 13	6 46		

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir			
Saumur	7 52	11 16	4 31						
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	7 44	4 35	9 3			
Chinon	9 4	1 5	7 29	8 8	4 58	9 45			

SAUMUR — BOURGUEIL									
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	Omn. soir			
Saumur	7 52	11 16	4 31						
Port-Boulet	8 44	1 10	5 40	7 55	11 50	3 30			
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	8 15	12 33	4 5			

POITIERS — MONTEUIL — DOUÉ — ANGERS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte matin	Mixte soir			
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25					
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52					
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36					
Montreuil (ar.) (départ)	9 19	3 14	4 35	10 15					
le Vaudelay	6 50	9 27	4 5	5 8	10 39				
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1				
Doué	7 22	9 58	5 42	5 38	11 8				
Martigné	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28				
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29				

ANGERS — DOUÉ — MONTEUIL — POITIERS									
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir				
Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15				
Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54				
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23				
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 31				
le Vaudelay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43				
Montreuil (ar.) (départ)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54				
Loudun	7 38		1 31	2 19	9 22				
Moncontour	8 24		4 44	3 10	10 13				
Poitiers	8 56		6 10	3 43	10 44				
	10 33		10 40	5 22	12 8				

LA FLÈCHE A SAUMUR									
STATIONS	matin	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
La Flèche	7 20	10 25	4 5						
Clefs	7 35	10 46	4 20						
Baugé	7 52	11 13	4 37						
Junelles	8 6	11 32	4 49						
Les Hayes	8 10		4 53						
Longué	8 21	11 51	5 3						
Clefs	8 32	12 14	5 16						
Saumur	8 45	12 30	5 29						

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, **Hôtel-de-Ville de Saumur 1892** Certifié par l'imprimeur soussigné. **LE MAIRE,**